

Appel à candidatures

« Identités en image : être thiérachien aujourd'hui »

Résidence-mission photographique de 4 mois

(entre février et juillet 2026)

Ouverte aux artistes photographes, en individuels ou en collectif



Programme de résidence mission 2025-2026

Date limite de candidature : 1^{er} décembre 2025 à 10h

En partenariat avec

La DRAC des Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France

Article 1 : Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes mais aussi de tous les autres habitants de son territoire, la CCTSO s'engage en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) dans la réalisation d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique tout au long de la vie.

Cette possibilité est proposée à **un.e artiste photographe** désireux de contribuer de manière forte à une dynamique d'appropriation collective du patrimoine présent sur son territoire, tout en le revisitant à l'une de ses recherches et démarches propres. Le photographe aura à inclure les structures, associations, acteurs sociaux, éducatifs, culturels afin que la photographie aille au plus près des habitants en imaginant des lieux inédits de rencontre et de partage. Ce présent appel à candidatures est plus précisément encore destiné à rechercher un artiste, dont le travail s'inscrit délibérément dans le champ de la création contemporaine et qui convoque régulièrement ou de manière plus ponctuelle la question du patrimoine qu'il soit immatériel, bâti et architectural, culturel, environnemental. Cette recherche de présence artistique correspond également au souhait des différents partenaires de contribuer ainsi à la constitution du parcours d'éducation artistique et culturelle qui doit être garanti à chaque enfant, chaque adolescent et chaque jeune adulte, dans ses différents temps : scolaire, périscolaire et hors-scolaire. Au-delà de cette jeunesse, c'est l'ensemble des habitants de la communauté de communes Thiérache Sambre & Oise qui est donc concerné et donc susceptible de participer à cette dynamique. Il s'agit d'impliquer les habitants (familles, jeunes, associations, etc.) dans une démarche artistique et participative visant à explorer, valoriser et partager une identité commune.

Cette notion d'appropriation collective mais aussi participative étant souhaitée comme centrale dans l'acte de candidature des artistes intéressés. Les partenaires de cette résidence-mission sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'action culturelle comme de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc. À travers ce projet, la communauté de commune souhaite mettre en lumière le territoire et ses habitants, nourrir un sentiment de fierté d'appartenance, et affirmer ensemble ce que signifie être **“Thiérachien”** aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Les résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la communauté de communes Thiérache Sambre & Oise, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

La résidence-mission repose :

- sur **une grande disponibilité du/de la photographe-résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture) la collaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes
- sur **une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives** Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre

Article 2 : Photographie du territoire

La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO) se situe dans le département de l'Aisne, au nord de la France, dans la région Hauts-de-France. Elle se trouve dans la région historique de la Thiérache. La CCTSO est limitrophe du département du Nord, ce qui en fait une zone stratégique entre les Hauts-de-France et la Belgique

La communauté de communes Thiérache Sambre et Oise est un territoire rural situé à 40km au sud-est de Saint-Quentin (53 100 habitants en 2020) et à 55km au nord de Laon (Préfecture de l'Aisne - 24 091 en 2020)

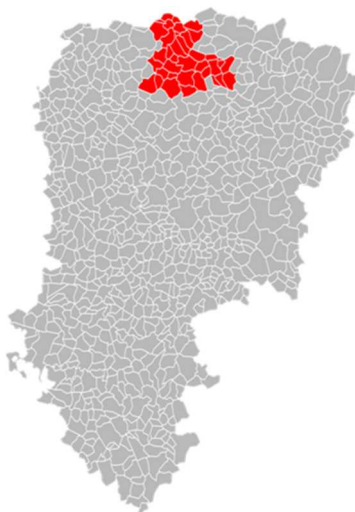


Fig1 : Localisation de la CCTSO dans l'Aisne



Fig2 : Territoire de la communauté de communes CCTSO

Avec une superficie de 329 km², la CCTSO est composée de **36 communes**, ce qui représente environ **16 804 habitants**?

Le siège de la communauté de communes est situé à Guise qui, avec Etreux, Wassigny et Marly-Gomont, constitue l'une des principales villes de la communauté de communes? La commune centrale joue un rôle polarisant significatif tandis que les autres communes ne disposent d'aucun service? Cependant, elles bénéficient tout comme le reste de la Thiérache, d'un réseau de pôles de proximité qui assure un niveau d'accessibilité satisfaisant?

Données socio-économiques

Le Pays de Thiérache (dont fait partie la CCTSO) compte à ce jour 72 236 habitants (INSEE, RP 2018) répartis sur 160 communes? Depuis les années 1960, le territoire est marqué par une décroissance démographique soutenue? Parmi ces habitants, on constate notamment une surreprésentation des jeunes et des personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler?

Le nombre de personnes sans emploi est particulièrement élevé en Thiérache, avec un taux de chômage de 19,8% en 2018 contre 16,3% en Hauts-de-France et 13,3% en France?

Seulement 23,5% des 25-34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et presque 30% des 15-25 ans sont considérés comme "non-insérés" dans la vie active?

Plusieurs sites culturels et touristiques participent également à l'attractivité du territoire? Le Familistère de Guise se classe comme le premier lieu de visite payant en termes de fréquentation avec 66 075 visiteurs en 2023? Il est suivi par le Château fort de Guise, (13 527 visiteurs en 2023), et de l'abbaye de Saint-Michel (11 843 visiteurs en 2023)? La Thiérache est aussi reconnue pour ses églises fortifiées, un élément emblématique du patrimoine bâti?

Focus sur la ville de Guise et ses grands projets

La ville de Guise dispose du programme "Petite ville de Demain", visant à accompagner les démarches de revitalisation de villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants et assurant des fonctions de centralité pour leur territoire?

À travers ce programme, la ville investit pour développer et créer de nouveaux services à destination de la population? Parmi les grands projets du programme : la création d'une cidrothèque (en lien avec le projet d'obtention d'une Indication d'Origine Protégée (IGP) pour la production locale de cidres), la revalorisation des jardins ouvriers, la requalification des maisons éclusières, etc?? (Dossier PVD à consulter sur demande)?

Focus sur un partenaire essentiel de cette résidence-mission : l'association « Solutions Culturelles »

L'association a pour vocation de **développer et promouvoir la culture et les arts sous toutes leurs formes** dans les Hauts-de-France, dans l'Aisne et en particulier en Thiérache?

Elle s'engage activement dans le développement de l'accès aux savoirs, en soutenant la lecture publique, l'éducation à l'image, ainsi que l'exploitation de lieux culturels tels qu'un cinéma, un lieu pluridisciplinaire d'accueil de groupes, et peut-être dans les prochaines années une médiathèque. Ces équipements sont pensés comme des espaces de diffusion, de création et de rencontres pour renforcer le lien social et l'attractivité du territoire.

Elle a également vocation à œuvrer à travers l'organisation du festival musical « *La Ronde des Briques* » et par la mise en place d'actions culturelles variées accessibles à tous les publics (cinéma plein-air, résidences artistiques, etc.).

Dans cette dynamique, **Solutions Culturelles ambitionne également d'accompagner toutes les associations et structures du territoire qui œuvrent à l'animation culturelle locale**, afin de renforcer la coopération et la complémentarité entre acteurs. Parmi ces partenaires impliqués et dynamiques figurent notamment l'École intercommunale de musique de Guise, la Bibliothèque municipale de Guise, l'Espace de Vie Sociale « Avec Léa et Pierre » porté par les Francas de l'Aisne, le Château fort de Guise, l'association Tous Unis Pour Animer Guise (TUPAG), ainsi que de nombreux autres collectifs et initiatives locales.

Article 3 : A propos du présent appel à candidature

Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise, **un.e photographe**

Le/la photographe-candidat, étant français ou étranger, doit :

- Être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission ;
- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine ;
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production ;
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes.

L'artiste retenu est appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Enjeux de la résidence-mission

La résidence-mission s'inscrit dans une dynamique de démocratisation culturelle, visant à rendre l'art et la culture accessibles à toutes et à tous. En favorisant des rencontres entre artistes et populations locales, elle ambitionne de toucher un large public, en s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes, dans tous les temps de la vie.

Le photographe aura pour mission, à travers la production d'une œuvre originale et la réalisation de prestations associées, de **mettre en avant l'art de vivre propre à la Thiérache, à révéler la richesse de son patrimoine matériel et immatériel, et à contribuer au développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance chez les habitants**?

Inclusion sociale

L'un des objectifs majeurs de cette résidence-mission repose sur l'inclusion sociale? En créant des espaces de partage et d'échanges, elle permet aux publics les plus divers de s'approprier les gestes artistiques proposés par l'artiste, tout en favorisant le dialogue et la cohésion sociale? Chaque rencontre devient ainsi une opportunité d'ouvrir des horizons et de briser les barrières sociales ou culturelles?

Découverte de l'univers artistique d'un.e photographe

La résidence-mission constitue une occasion unique de découvrir l'univers artistique d'un.e photographe invité.e? À travers les propositions de l'artiste, le public pourra appréhender la singularité de son œuvre, tout en tissant des liens avec ses inspirations et son processus de création?

Découverte et redécouverte du patrimoine de guise et de son intercommunalité

La résidence-mission constitue l'opportunité de porter un regard renouvelé sur le patrimoine local? Par des gestes proposés par l'artiste, les habitants seront invités à explorer et à redécouvrir les richesses culturelles, historiques et artistiques de leur territoire? Ce travail d'exploration participative permettra de créer des ponts entre mémoire collective et création contemporaine?

Exploration, créativité et lien social

La présence de l'artiste encourage chacun à explorer son potentiel créatif, à découvrir de nouvelles formes d'expression et à enrichir son regard sur le monde? L'expérience directe et participative devient ainsi un levier pour tisser des liens entre les individus et les œuvres, tout en éveillant curiosité et sensibilité?

En mêlant proximité, transmission et exploration, la résidence-mission aspire à créer une véritable rencontre entre l'art et la vie quotidienne?

Calendrier de la résidence-mission

La résidence, d'une durée totale de 4 mois à raison de 5 jours par semaine, devra se dérouler entre février et juillet 2026? Elle pourra être organisée en plusieurs périodes distinctes au cours de ces six mois, de manière à cumuler l'équivalent de 4 mois pleins de résidence? Le calendrier sera travaillé et validé en concertation avec la CCTSO?

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte d'une durée de 2 semaines est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. L'artiste est invité dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Cette résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 10 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Cette résidence-mission doit couvrir à travers ces actions l'ensemble du territoire de la collectivité. Un point d'honneur sera donné aux candidatures favorisant cet objectif (ex : actions en itinérance, etc...)

Conditions financières

Les contributions respectives de la DRAC Hauts-de-France et de la CCTSO permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 3 000 euros net par mois.

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Un budget de 3 000 € net forfaitaire est alloué à l'auteur afin de couvrir ses frais de déplacements (aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence et déplacements lors de la résidence).

L'artiste-résident doit impérativement disposer d'un permis B valide et d'un véhicule personnel pour pouvoir se déplacer sur le territoire concerné.

Un hébergement sera mis à disposition de l'artiste ou groupe d'artiste en résidence, au Familistère.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la

collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

La communauté de communes Thiérache Sambre Oise en tant que responsable et porteuse de la résidence-mission, assure la coordination générale. Pour l'accompagner dans cette mission, elle s'appuiera également sur les compétences d'une diversité d'acteurs du territoire dont l'association « Solutions Culturelles ». Afin de mener à bien la coordination de la résidence, le/la photographe aura comme interlocuteur : **Claire GOSSET-LÉTRILLART**, dont la mission sera de :

- accompagner le artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organiser techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veiller particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- faciliter avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- faciliter, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organiser la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc.

- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : contact@cctso.fr

Objet : Résidence mission CCTSO/ suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au **1^{er} décembre 2025, 10h**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront la semaine du **8 décembre 2025**. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard **le 15 décembre 2025**.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Sandrine LE VOURCH : slevourch@cctso.fr

Claire GOSSET-LÉTRILLART – claireletrillart@familistere-campus.com